



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2022

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



**IME-SESSAD PAYS DE COLMAR
SITE LES CATHERINETTES
27 RUE GOLBERY
68000 COLMAR
03 89 41 01 82**

**IME-SESSAD PAYS DE COLMAR
SITE LES ARTISANS
4 RUE DES ARTISANS
68000 COLMAR
03 89 41 92 06**

SOMMAIRE

- I. IDENTITÉ DE LA STRUCTURE**
- II. RESSOURCES HUMAINES**
- III. ACTIVITÉ**
- IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12**
- V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE**
- VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE**
- VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ**
- VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES**
- IX. PROJET ET PERSPECTIVES**

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I . IDENTITE DE LA STRUCTURE

I.1) Information générales

Les PCPE, EMAS, communautés 360 n'entrent pas dans le RAH – ces structures faisant l'objet d'un rapport d'activité type.

Le FINESS à renseigner correspond au FINESS qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée [à la page suivante](#).

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 680001435

Le numéro FINESS est composé de 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro de département d'implantation. Veillez à bien saisir le N° FINESS de la structure et non celui de l'organsime gestionnaire

Raison Sociale* *IME PAYS DE COLMAR*

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Haut-Rhin

Colmar

Type de structure* Etablissement (EEAP,IEM,IES,IME) hors dispositif



Type d'établissement* IME

Nom de l'organisme gestionnaire* *ARSEA*

N° de téléphone *0389410182*

Adresse mail *accueil.imepaysdecolmar.catherinettes@arsea.fr*

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Le **FINESS** à renseigner correspond au **FINESS** qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée.

N° Finess secondaire n°1 680001443	Type d'établissement	IME
Commune d'implantation		
Haut-Rhin	Colmar	

N° Finess secondaire n°2	Type d'établissement	
Commune d'implantation		
Département	Commune	

N° Finess secondaire n°3	Type d'établissement	
Commune d'implantation		
Département	Commune	

N° Finess secondaire n°4	Type d'établissement	
Commune d'implantation		
Département	Commune	

N° Finess secondaire n°5	Type d'établissement	
Commune d'implantation		
Département	Commune	

N° Finess secondaire n°6	Type d'établissement	
Commune d'implantation		
Département	Commune	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD).

Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).

Nombre total de places installées financées : 132

Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.

(Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.3) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Nous avons une deuxième orientation principale : préparation à la vie professionnelle (nous ne pouvons pas cocher plusieurs cases).

La décision ARS n°2021-1259 du 16/07/2021 modifie celle n°2020-3085 du 22/12/20 et porte sur le regroupement des autorisations relatives à l'IME PAYS DE COLMAR et au SESSAD de COLMAR en vue d'une autorisation unique de 189 places.

L'IME est de ce fait composé de 5 sites :

- site Artisans - 4 Rue des Artisans - 68000 COLMAR*
- site Catherinettes - 27 Rue Golbéry - 68000 COLMAR*
- Site SESSAD - 140 Rue du Logelbach - 68000 COLMAR*
- UEMA - école maternelle Sébastien BRANT - 3 Rue d'Ammerschwihl - 68000 COLMAR*
- DAR - école élémentaire Sébastien BRANT - 1 Rue d'Ammerschwihl - 68000 COLMAR*

Ce rapport d'activité harmonisé porte sur les sites Catherinettes + Artisans, le rapport d'activité harmonisé du SESSAD/UEMA/DAR étant distinct.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) ETP réels et ETP budgétés non pourvus

Nombre d'ETP réels au 31/12/2022 **Nombre** 76.47



Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

ORTHOPHONISTE, KINESITHEAPEUTE, MEDECIN PSYCHIATRE

II.2) Fonction de coordination

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils **principalement ou exclusivement** dédiés à des fonctions de coordination :

• **d'équipe ?** Oui Non

• **de parcours ?** Oui Non

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2022 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique	0	0
CDI	74	56.17
CDD	10	9.50
<i>Dont CDD de remplacement</i>	8	7.50
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	1	1
Contrat d'apprentissage	2	2
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	4	4
Enseignant spécialisé	8	4	3.8
Coordinateur pédagogique	0		
Autres personnels d'enseignement	0		

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.5) ETP mis à disposition

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP

II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	5
Stagiaires non gratifiés	16

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2022, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte ici, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".

Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'approprier les nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...▼	Feuerstein PEI Standard I	60	1
D'adaptation/développement d...▼	ABA Compréhension et application	21	1
D'adaptation/développement d...▼	Adaptation au changement	14	1
D'adaptation/développement d...▼	Transformation de l'offre	14	22
D'adaptation/développement d...▼	Autisme formation de base	35	13
Obligatoire (habilitation, SST, P...▼	Initiale SST	14	3
D'adaptation/développement d...▼	Autisme et douleur	7	1
D'adaptation/développement d...▼	Les outils de la systémie	14	1
D'adaptation/développement d...▼	Animer un atelier théâtre	35	1
D'adaptation/développement d...▼	ABA Fonctionnelle	21	1
D'adaptation/développement d...▼	HACCP	14	4
D'adaptation/développement d...▼	WORD Perfectionnement	14	9
Obligatoire (habilitation, SST, P...▼	Initiation défibrillateurs	1	52
D'adaptation/développement d...▼	Prévention soins TSA	7	1
D'adaptation/développement d...▼	Tuteur Référent	21	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite



II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...▼	<i>ABA Comment réduire un comportement</i>	7	14
D'adaptation/développement d...▼	<i>Retraite</i>	7	4
D'adaptation/développement d...▼	<i>EXCEL niveau 1</i>	14	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...▼	<i>Habilitation électrique</i>	14	1
D'adaptation/développement d...▼	<i>Manager au quotidien</i>	28	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...▼	<i>Gestes et Postures</i>	7	1
D'adaptation/développement d...▼	<i>Orthographe</i>	14	3
D'adaptation/développement d...▼	<i>Sophrologie</i>	21	1
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.8) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Terrains de stage reconnus par les écoles comme formateurs mais aussi identifiés par les candidats, nous poursuivons l'accueil de stagiaires en ayant à cœur de leur proposer des conditions de stage satisfaisantes et ainsi limitons leur nombre.

Les formations connaissent toujours un réel engouement des professionnels qui ont à cœur de renouveler leurs pratiques, de mettre en oeuvre de nouveaux outils ou simplement de s'inscrire dans une démarche de partage et de réflexion, cette dynamique est porteuse de notre ambition d'amélioration continue de l'accompagnement des enfants et jeunes.



Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III. ACTIVITE

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEAA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

	Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat/ hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture	Maximum				200
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	Somme				132
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	Somme				0
Nombre annuel  de journées théoriques	Somme				26400
Nombre de journées réalisées	Somme				22771
dont nb de <i>journées réalisées en <u>accueil temporaire</u> / répit</i>	Somme				0

Quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, n'en compter qu'une, selon le principe suivant: l'hébergement (accompagnement de nuit, internat) prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire. Ex.: un jeune ayant bénéficié le même jour d'un acte sur son lieu de scolarité et étant accueilli une nuit en internat sera compté comme une nuit réalisée.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	158

**Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée au-dessus.
Pas de double compte.**

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu uniquement (y compris le week-end et les vacances scolaires)	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement (du lundi soir au jeudi soir inclus)	0
Accompagnement de journée uniquement	139
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	19
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

	Nombre
Nombre total d'admissions dans l'année	19
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	19
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Les jeunes relevant de l'amendement Creton

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	25
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2022</i>	23
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2022</i>	2


Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.4/5) Absentéisme

Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.

Si vous êtes un dispositif, cet item ne concerne pas l'activité du SESSAD.

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	4685
<i>dont pour hospitalisation</i>	94
<i>dont pour maladie</i>	1374
<i>dont pour sortie autorisée</i>	2467
<i>dont motif injustifié</i>	390
<i>dont autres</i>	360
 Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	158

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.5/6) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

Interne

Externe

Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	Somme
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0.07

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	366638
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	7243

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.6/7) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Précision des chiffres relatifs à l'absentéisme :

- Les absences pour sorties autorisées sont les absences excusées.
- Les absences pour autres motifs sont les absences pour vacances sur périodes d'ouverture de la structure.

Pour information, suite à une intoxication alimentaire, les 2 sites ont été fermés pendant 5 jours, les enfants étaient excusés et donc l'activité a été impactée avec 5 jours d'absence pour tous les bénéficiaires.

On note une augmentation du nombre de jour d'absence par enfant de 23,4 à 29,7. Cette tendance n'est pas neutre, elle trouve deux explications principales :

- 1- le contexte sanitaire avec des épisodes covid encore présents mais surtout un certain nombre de parents inquiets et qui dès les premiers signes ou symptômes préfèrent garder leurs enfants à la maison,
- 2 - l'évolution du public accompagné avec une part plus importante de jeunes fatigables pour lesquels les parents de manière régulière les gardent à domicile le mercredi.

On observe que le cout dédié aux transports augmente sensiblement, cela induit une tournée supplémentaire au quotidien. Les jeunes sont cherchés de manière plus systématique y compris parfois à moins d'un kilomètre de l'établissement, et parfois sur des distances plus lointaines. Cela a un impact financier mais au delà, sur la fatigabilité des jeunes. Nous portons une attention particulière à la distance habitation - IME au moment de l'admission mais cela ne peut apparaitre comme un critère déterminant et excluant de demandes légitimes d'accompagnement en accueil de jour des parents.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2022

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

		Nombre	
	Nombre	6 à 10 ans (inclus)	28
Moins d'1 an	0	11 à 13 ans (inclus)	25
1 à < 2 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	29
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	26
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	17
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	25
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	4
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	3
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	22
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	11

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Avec transfert place assise	2
Fauteuil roulant	4
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	30
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	4

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en **scolarité partagée** entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doublés comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	120	
Unité d'enseignement externée dans un établissement scolaire	0	27	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	
Ecole élémentaire	0	0	
ULIS école	0	3	
Collège	0	0	
SEGPA	0	0	
ULIS Collège	0	0	
Maison Familiale et Rurale	0	0	
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	
ULIS Lycée	0	0	
EREA	0	0	
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	
Enseignement supérieur	0	0	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	6
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	3
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés parmi les 3-15 ans (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	3

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Parmi les jeunes présents au 31/12	11

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	46
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	32

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

**Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical
(ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)**

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute	11	0
Kinésithérapeute	21	2
Orthophoniste	59	0
Orthoptiste	0	14
Psychologue	63	0
Psychomotricien	28	0
Psychiatre	32	12
Médecin rééducation fonctionnelle	0	35
Autre médecin	0	150
Instructeur en locomotion	0	0
Avejiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	0	9

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0"

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	22
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	32

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience motrice</u> (<i>dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur</i>)	21
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience sensorielle</u> (<i>dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille</i>)	6
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience visuelle</u>	81
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	28

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0".

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	18
Une stomie	2
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). <i>Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas</i>	19
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	54

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de <u>mineurs</u> bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	1
	Chez un assistant familial	2
	PAD (placement à domicile)	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	1
d'une mesure éducative	AED	2
	AEMO	2
	chez un tiers digne de confiance	0

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une <u>mesure PJJ</u> :	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.5) Situations complexes

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces situations, indiquez "0".

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service</i>	1
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Un placement en AEJ non comptabilisé (pas de case correspondante).

Le public accompagné ne présente pas, cette année, d'évolution significative, néanmoins nous pouvons noter :

- un taux de scolarisation important, avec un réajustement opéré à la rentrée de septembre 2022 en lien avec les services de l'inspection académique en charge de l'école inclusive, permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un temps avec un enseignant spécialisé, adapté en fonction de son niveau, de ses besoins et de son PPA que nous avons construit en PPA-S, projet personnalisé d'accompagnement et de scolarité, ce qui témoigne de l'attention que nous portons à la place de l'enseignement au sein de l'établissement. 4 classes externalisées sont portées par les enseignants de l'IME en lien avec l'équipe de direction (3 en collèges et 1 en classe élémentaire), une cinquième en collège doit voir le jour en 2023.

- un léger fléchissement de la part des jeunes suivis par une orthophoniste ce qui, hélas ne témoigne absolument pas d'une réalité où les jeunes auraient moins de besoins mais, d'une part de problématiques de recrutement de cette spécialité au sein de notre établissement mais aussi de difficultés pour les familles à trouver un thérapeute libéral, qui plus est, qui accepte de conventionner avec l'IME.

- le nombre de stages est stable, ce qui témoigne d'un réel dynamisme de notre chargée d'insertion qui multiplie les démarches et tisse un réseau efficace, mais aussi l'adaptabilité et la reconnaissance des partenaires sur ce qui est travaillé au sein de l'IME.

- Un seul jeune a bénéficié d'un GOS (jeune originaire du Bas Rhin), une jeune fille bénéficie d'un CNR et nous envisageons un lien avec la nouvelle direction de la MDPH pour la mise en oeuvre des GOS sur le territoire du Haut-Rhin. Au 31/12/2022, 3 demandes de CNR sont en cours + une demande de renouvellement pour le CNR déjà octroyé sans réelle amélioration sur la situation de la jeune fille de 15 ans.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	8
11 à 15 ans (inclus)	6
16 à 17 ans (inclus)	4
18 à 19 ans (inclus)	1
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	3	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	1	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	0
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	1	0
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	5	5
ULIS secondaire (collège, lycée)	6	1
SEGPA	0	0
EREA	0	0
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)	1	1
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)	2	2
Autre	0	0
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année	Nombre
<u>Uniquement en famille</u> (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) uniquement	13
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	1
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	3
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	2
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	0
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)







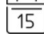


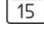

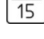
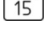

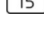


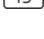


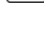
Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
02/09/2019		03/01/2022		Déficience intellectuelle ▼
27/05/2021		24/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
24/10/2019		06/09/2022		Déficience intellectuelle ▼
31/05/2018		29/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
15/12/2020		24/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
01/08/2022		14/12/2022		Déficience intellectuelle ▼
26/11/2020		24/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
29/04/2021		25/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
26/11/2020		03/01/2022		Déficience intellectuelle ▼
01/08/2020		23/02/2022		Déficience intellectuelle ▼
30/01/2020		17/01/2022		Déficience intellectuelle ▼
28/06/2018		24/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
28/05/2020		22/02/2022		Déficience intellectuelle ▼
25/06/2020		23/05/2022		Déficience intellectuelle ▼
30/04/2020		09/03/2022		Déficience intellectuelle ▼

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite







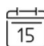













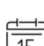




Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
28/07/2022		24/08/2022		Déficience intellectuelle ▼
31/01/2022		13/10/2022		Déficience intellectuelle ▼
30/09/2021		19/12/2022		Déficience intellectuelle ▼
01/12/2019		21/09/2022		Déficience intellectuelle ▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼
				▼

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite














Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des **personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire)**, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.5) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Précision pour la scolarité avant admission : comptabilisation de tous les accompagnements AESH (individuels et collectifs).

Le nombre d'admission est stable 18 versus 19, avec une part de jeunes admis sans solution, également stable mais qui témoigne d'une ambition affirmée de notre établissement d'ouvrir ses portes à des jeunes sans solution et à s'inscrire dans la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention des ruptures de parcours.

Nous observons que 2 jeunes étaient suivis par les services de psychiatrie infanto-juvénile. Ce chiffre dans l'absolu est trop faible pour être évocateur d'une réalité objectivable, néanmoins, il témoigne de ce que les professionnels ressentent et témoignent au quotidien à savoir des jeunes ayant de plus en plus besoin d'un étayage par les services de pédopsychiatrie. En ce sens le rôle des médecins de l'établissement (pédiatre et psychiatre) est primordial.

L'attente avant l'admission s'allonge, et en dépit d'une participation active aux travaux inhérents à l'évolution et la transformation de l'offre, avec la transformation de 2 places en accueil temporaire qu'il faudra mettre en place en 2023, les délais s'allongent et les admissions pour des jeunes déficients intellectuels et porteurs de TSA s'allonge de manière criante tant pour les familles que pour nous professionnels, et établissement.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre total de sorties définitives dans l'année	8
Nombre de sorties définitives dans l'année <u>hors accueils temporaires</u>	8
Nombre de sorties définitives dans l'année <i>en accueils temporaires</i>	0
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties avec notification</i>	7
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties sans notification</i>	1

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	0
11 à 13 ans (inclus)	0
14 à 15 ans (inclus)	0
16 à 17 ans (inclus)	0
18 à 19 ans (inclus)	3
20 à 24 ans (inclus)	4
25 à 29 ans (inclus)	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	0
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	2
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	1
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	4
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	1
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	1
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année	Nombre
Logement personnel	0
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	0
Hébergé chez parents, proches	7
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	1
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	0
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2022	36
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	41

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEES (ex IMP)	3	0
SIPFP (ex IMPro)	5	0
ITEP	0	0
IEM	0	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	0	0
MAS	10	10
FAM	1	1
SAJ	4	3
ESAT/EA	8	8
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	2	0
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Le nombre de sortants connaît un fléchissement relativement notable, il s'explique par la période de COVID qui a nécessité pour les jeunes de reprendre un rythme, de redémarrer des stages, et de reposer les projets.

Plus de la moitié des jeunes sortants définitivement sont orientés vers un accueil de jour ce qui traduit aussi une évolution du public accompagné, davantage empêché. Ce constat est corroboré par l'augmentation cette fois, significative du suivi des sortants passant de 55 à 88 % ce qui montrent que les jeunes ont davantage besoin d'étayage. Des jeunes qui étaient sortis, insérés se retrouvent déstabilisés par la période de COVID et resollicite l'IME sur son volet service de suite ce qui témoigne, si besoin en était, que nous sommes identifiés comme personnes ressources et potentiellement comme un filet sécurisant et "repères" pour les jeunes.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	150

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="NON"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="OUI"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés :

Préciser les professionnels qui ont été associés (**choix multiple**) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Education à la santé et accès aux soins



	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	148
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	94
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique , parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	3
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste , parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	69
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audioprothésiste , parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12	6

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	8
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	38
Utilisation des réseaux sociaux	69
Santé bucco-dentaire	94
Obésité / équilibre alimentaire	85
Vie affective et sexuelle (VAS)	0
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	89

Veuillez distinguer le " 0 " de la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Actes de prévention bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...) : nous avons comptabilisé la médiation animale, les temps en salle Snoezelen, la musicothérapie, l'art-thérapie et les ateliers bien-être déployés pour les jeunes sur les 2 sites (manucures, bains de pieds...).

Les chiffres montrent une nette augmentation des ratios éducation à la santé, accès aux soins, prévention des conduites à risque.

L'absence de l'infirmière sur un des sites a enfin pu être compensée par un CDD de remplacement, et le dynamisme de l'IDE sur le site des Catherinettes a permis un travail de grande proximité avec les familles mais surtout avec les acteurs de soins avec lesquels nous avons l'ambition en 2023 - 2024 de conventionner pour aller plus loin.

Les actions de prévention (caries, risques psycho-sociaux...) pourront être renforcées par une action sur la vie intime et sexuelle que nous souhaitons mettre en oeuvre en 2023-2024 ainsi que des soirées parents (information, guidance...). Cette proximité avec les parents nous permet de gagner en efficacité de travail, et les indicateurs de cet item 7 en témoignent.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	158
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	6

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?

Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction
 Café / réunion de parent Rencontre parents/professionnels Autre

Si Autre, précisez : *ENQUETES SUR DES THEMATIQUES PRECISES,
RECENSEMENTS PAR MAIL*

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 14/10/2016



Date de la dernière évaluation externe ? 18/10/2013



Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».

Le groupe fratrie suspendu en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire est redéployé en 2022 et piloté par la psychologue.

L'enquête de satisfaction annuelle à destination de parents, également suspendue en 2020 et 2021, sera reconduite en 2023.

Nous projetons en 2023 de remettre en place des soirées à thèmes pour les parents : vie intime, MAKATON...

Par ailleurs, le travail avec l'association de parents "Les 1000 Couleurs" se remet en place début 2022, après deux années moins dynamiques du fait du contexte sanitaire.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Participation active aux travaux inhérents à la transformation de l'offre : accord de principe pour transformation de 2 places en accueil temporaire a mettre en place en 2023.

Projet de transformation en DAME.

Ouverture d'une quatrième classe externalisée en 2022 avec projet d'une cinquième en 2023 (classe externalisée à l'école élémentaire Saint Jean avec convention pour un groupe de 6 jeunes) puis un projet d'ouverture d'une 6ème classe en collège en 2024.

Création d'un 0,6 ETP Responsable accompagnement qualité.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

Travail autour de la majorité, la mise sous protection en lien avec l'assistante sociale (information par courrier à 17 ans puis rencontres).

Accueils séquentiels notamment des jeunes maintenus au titre de l'amendement CRETON dont le projet est une structure à temps partiel afin de préparer l'impact que cela aura sur l'organisation familiale.

Mise en place d'une supervision des professionnels exerçant en unités structurées (3 groupes sur le site des Catherinettes, et 2 sur le site des Artisans) par un cabinet externe ABA Stratégies. L'idée est de soutenir les professionnels avec de nouvelles méthodes et outils et de réfléchir et penser l'organisation de l'accompagnement des jeunes TSA de manière décloisonnée et efficiente.

Travail sur le modèle de PPA, qui est devenu PPA-S en affirmant la place du scolaire, projet personnalisé d'accompagnement et de scolarisation.

Journées de travail dites pédagogiques autour du travail de référent, éducateur référent qui pose les prémices d'une réflexion sur le référent de parcours : plus value ? organisation ?

Participation des professionnels par groupe de 10 sur 2 jours à une formation sur la transformation de l'offre et les modalités à mettre en œuvre pour répondre à des besoins individualisés.

Prévention sur les risques psycho-sociaux et notamment le risque des réseaux sociaux avec intervenant extérieur.

Travail autour de procédures pour sécuriser les professionnels et donner des outils dans l'organisation, ce fut le temps aussi de se questionner sur les pratiques...

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Les différentes parties "commentaire" sont limitées à 5.000 caractères. Si vous n'avez pas pu renseigner tous les éléments, vous pouvez joindre (ci-dessous) un fichier. Ce fichier sera également transmis à votre DT ARS pour le dialogue de gestion.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

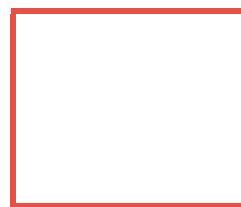
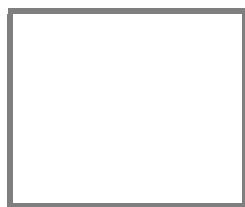
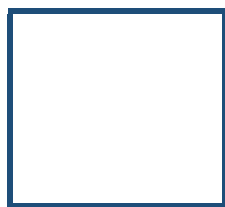
Vous avez entièrement complété le rapport d'activité

Merci pour votre collaboration

Pensez à valider votre travail

(en cliquant sur l'icône de validation en rouge)

Fermer et enregistrer vos réponses



[Procédure pour imprimer et/ou enregistrer le RAH](#)

